

Relais Petite Enfance du SEEB

✉ 3 Rue Vallières Sud,
25220 CHAEZEULE

☎ 03 81 57 81 44

✉ relais.seeb@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Mardi
16h - 19h, uniquement sur rendez-vous

Le Mercredi
9h - 12h, visite, sur rendez-vous, et par téléphone

Le Jeudi
14h - 17h, uniquement par téléphone

Le Vendredi
13h - 16h, uniquement par téléphone

Le journal du Relais Petite Enfance du SEEB



*Le Relais Petite Enfance sera fermé aux
dates suivantes :*

- * Du lundi 23 mai au dimanche 29 mai 2022
- * Du lundi 15 août au dimanche 4 septembre 2022

Sortie de fin d'année !

Pour fêter la fin d'année, le RPE vous propose en partenariat avec le Relais du Plateau (Saône) :

Une sortie à la « Ferme des lamas »

Date :

Le jeudi 23 juin 2022

Adresse :

Lieu dit Champ Paillot, 25620 Mamirolle

Au programme :

9h30 : Accueil des visiteurs à la ferme (l'entrée est offerte par le Relais)
10h-12h : Découverte des animaux de la mini ferme et des lamas/alpagas
12h : Pique-nique tiré du sac fourni par vos soins puis départ du site.

**Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance avant le 14 juin 2022
(Nombre de place limité)**

NUMEROS UTILES

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

DREETS : 0 806 000 126

(Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités)

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)

Les animations du relais

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les jeudis et vendredis matins, hors périodes de vacances scolaires, entre 9h30 et 11h.

Déroulement :

9h30 — 10h : Accueil et jeux libres

10h — 11h : Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant)

11h — 11h30 : Rangement des jeux



Planning susceptible d'évoluer selon l'évolution de la situation sanitaire.



Mai 2022

Jeudi 5 mai 2022, FERME DES VAÎTES, sortie à la ferme.

Vendredi 6 mai 2022, THISE, Jeux Libres

Vendredi 13 mai 2022, NOVILLARS, Médiation animale avec « Roule ma Poule »

Jeudi 19 mai 2022, VAIRE, Psychomotricité et Jeux libres.

Vendredi 20 mai 2022, CHALEZEULE, Psychomotricité et Jeux Libre.

Vendredi 27 mai 2022 : Pas d'animations

Juin 2022

Vendredi 3 juin 2022, MARCHAUX-CHAUDFONTAINE, Jeux Libre

Vendredi 10 juin 2022, NOVILLARS, Jeux Libres.

Jeudi 16 juin 2022, FERME DES VAÎTES, sortie à la ferme

Vendredi 17 juin 2022, CHALEZEULE, Jeux libre

Vendredi 24 juin 2022, ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ, Ludothèque la Toupie avec Aurélien

Juillet 2022

Vendredi 1 juillet 2022, THISE, Jeux libre

Pour les parents curieux découvrir ces actions, n'hésitez pas à contacter directement le Relais Petite Enfance !

Pour les assistantes maternelles : 2 Soirées (détente et création)

Soirée Bols Tibétains et Gongs Avec Sylvie Jeannot

Le RPE vous propose une soirée à la découverte d'un « bain sonore ». L'objectif est simple : **La re-la-xa-tion, un état méditatif facilement atteint.** Le surmenage, les chocs émotionnels sont contenus dans notre être et forment une énergie négative bloquée ; ce qui réduit les vibrations du corps. Nous pouvons nous libérer grâce à la résonance, c'est par là que le bol tibétain intervient. Frappé ou chanté, il va équilibrer les systèmes énergétiques. **Lorsque les ondes cérébrales et le corps sont synchronisés, la fatigue diminue, une détente s'installe instantanément entraînant un ensemble de bienfaits.**

Le Jeudi 2 Juin 2022 à 19h45
Salle de l'Amitié, Thise

Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance (nombre de place limité)

Soirée création Avec Laurie GIRARDOT

Le RPE vous propose une soirée ayant pour vocation de créer des objets sensoriels et artistique. Tout cela dans une ambiance conviviale.

Le mercredi 15 juin 2022 à 19h
Salle Courbet, Roche-lez-Beaupré

Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance (nombre de place limité)



Pour les assistantes maternelles : Analyse de la pratique

Le RPE du SEEB vous propose au second semestre de l'Analyse de Pratique Professionnelle (APP). Ce sont plusieurs séances en groupe de 6 à 8 personnes avec un psychologue. Selon le Portail Analyse des Pratiques, ces séances de formation permettent d'« observer sa pratique de manière distanciée et de prendre de la distance par rapport à son action, c'est à dire de dépasser ce qui est fait dépasser les émotions pour porter un œil critique sur ses manières d'agir et sur la manière dont on est soi même. L'analyse de pratiques consisterait donc à amener chacun d'entre nous à prendre conscience de son action ».

L'analyse de la pratique est une formation qui s'effectue sur une année environ avec une évolution au fur et à mesure des séances. **C'est pourquoi si vous êtes intéressé(e)s, il y a la condition de vous engager à participer pour quasi-toutes les séances qui seront proposées.** C'est une condition essentielle pour le suivi et l'évolution des pratiques professionnelles.

Si un groupe de 6 à 8 personnes arrive à se constituer, ce sera ce même groupe qui fera toutes les séances dans un même lieu.

Les séances commenceront à partir du mois de septembre 2022 (lieu à définir).

Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance (nombre de place limité)



Convention collective de la Branche du secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs

Article 47.1 - 1er Mai

« Le 1er Mai est un jour férié chômé, s'il correspond à un jour habituellement travaillé par le salarié.

Le chômage du 1er mai n'entraîne aucune réduction de la rémunération du salarié. L'absence du salarié en raison du chômage du 1er Mai est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.

Par exception, en raison de la nature et de la singularité des activités visées par la présente convention collective, les parties peuvent convenir que le 1er Mai est un jour travaillé par le salarié. En contrepartie, ce dernier bénéficie une rémunération majorée à hauteur de cent pour cent (100 %).

Indemnité de congés payés

Attention, dans le cadre d'un contrat en accueil sur 46 semaines ou moins, le versement de l'indemnité de congés payés par 1/12ème est supprimé de la nouvelle convention.

Si vous aviez choisi ce mode de paiement, pensez donc à réaliser un avenant avec la nouvelle modalité choisie, en référence à l'article 102.1.2.2 :

- « - soit une seule fois au moins de juin ;
- soit lors de la prise principale des congés payés
- soit au fur et à mesure de la prise des congés payés. »

Formation professionnelle 2022

Pensez à vous inscrire auprès de votre relais !

SST initiale :

- 8 et 15 octobre à Montferrand-le-Château

SST recyclage :

- 24 septembre à Grandfontaine
- 08 octobre à la MFR de Morre

Construire son projet d'accueil

- 22 octobre, 26 novembre et 3 décembre à la MFR de Morre

Favoriser le jeu libre et aménager les espaces

- 17 et 24 septembre à la MFR de Morre

Equilibre alimentaire et cuisine du quotidien

- 15 septembre, 1er octobre et 15 octobre à la MFR de Morre

Accompagner l'enfant avec un trouble déficit de l'attention et hyperactivité

- 3 décembre et 10 décembre 2022 et 7 janvier 2023 à la MFR de Morre

+ droit et devoir ?

Et à venir en 2023, formation « Langue des signes françaises » sur 35 heures

Article 47.2 - Jours fériés ordinaires

« Les jours fériés ordinaires sont ceux énumérés par les dispositions légales et réglementaires de droit commun.

Les jours fériés ordinaires travaillés sont prévus dans le contrat de travail écrit.

À défaut, le travail un jour férié ordinaire ne peut intervenir que d'un commun accord écrit entre les parties.

En contrepartie du travail le jour férié ordinaire, le salarié perçoit, au titre des heures effectuées, une rémunération majorée à hauteur de dix pour cent (10 %) du salaire dû.

Le chômage d'un jour férié ordinaire tombant un jour habituellement travaillé, ouvre droit au maintien de la rémunération brute habituelle, si le salarié a travaillé pour le particulier employeur, le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.

Au sens des présentes dispositions, est entendu par « jour de travail » le jour qui aurait dû être travaillé par le salarié selon le contrat de travail ou le planning de travail qui lui a été remis par le particulier employeur.

L'absence du salarié en raison du chômage des jours fériés ordinaires est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.



Actualisation sur monenfant.fr

Pensez à mettre à jour vos disponibilités, l'inscription seule ne suffit pas !

En effet, depuis le décret n°2021-1132 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant, les assistants maternels ont l'obligation « de s'inscrire sur le site de la CAF monenfant.fr et de donner leurs disponibilités d'accueil au moins tous les 6 mois (avant le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre) pour pouvoir renouveler leur agrément ».



Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver :

- le décret sur [Légifrance](#)
- le [guide d'utilisateur du site monenfant.fr](#) à destination des assistants maternels

Ludothèque La toupie

Une fois par mois, la Ludothèque La Toupie vient à votre rencontre sur les communes du SEEB. Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !

Les prochaines dates et lieux d'interventions de la Ludothèque :

Le jeudi 30 juin 2022 à Deluz

Le jeudi 29 septembre 2022 à Chalèze

ATTENTION : Le RPE n'intervient pas à ces dates !



Pour connaître le calendrier et les horaires des animations, mais également les tarifs et les conditions, merci de contacter directement la ludothèque par mail : ludo.latoupie@famillesrurales.org ou directement sur le site : www.ludothequesdouds.famillesrurales.org

Photos de la micro-crèche les Doux-Doubs à Amagney (le 01/04/2022) :



Photos de l'association des assistantes maternelles de Roche-lez-Beaupré (le 31/03/2022) :



N'hésitez pas à mettre des photos (avec anonymisation), dans le dossier partagé pour la prochain journal ! Le lien pour y accéder est ci-dessous :

<https://drive.google.com/drive/folders/14TJWuyEeodSnKEEsqMgbmG0txHjkOYSe?usp=sharing>

Photos des animations de mars et avril 2022 :

Éveil Musical avec « Tralalène »



Médiation animale avec « Roule ma Poule »



Jeux libre et Psychomotricité



Zone de couverture du Relais

Amagney, Brailans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Deluz, Marchaux-Chaudefontaine, Nouillars, Roche-lez-Beaupré, Thise et Vaire.

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le net :

Site web : <https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>

Page Facebook : « Relais Petite Enfance du SEEB »